

## **CONSEIL INTERCOMMUNAL**

#### Procès-verbal No 03/2022

Date : Jeudi 22 septembre 2022 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - 1800 Vevey

Présidence : Yanick Hess (Montreux)

Scrutateurs : Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) - Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier)

Présent(e)s	:	50	conseillères et conseillers
Excusé(e)s	:		conseillères et conseillers
Absent(e)s	÷		conseiller

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Assermentations
- 3.1 de Madame Caroline Genovese (Jongny) en remplacement de Madame Dominique Pittet, nommée en qualité de membre du Comité de direction
- 3.2 de Madame Muriel Higy-Schmidt (Vevey) en remplacement de Madame Caroline Gigon, démissionnaire
- 3.3 de deux membres en remplacement de Messieurs Miguel Gambino et José Espinosa (La Tourde-Peilz), démissionnaires
- 4. Élection d'un membre suppléant à la Commission de gestion pour la législature 2021-2026 en remplacement de Monsieur Laurent Paschoud (Corseaux), démissionnaire
- 5. Approbation du procès-verbal No 02/2022 de la séance du 09 juin 2022
- 6. Communications du Bureau
- 7. Correspondance
- 8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
- 9. Préavis du Comité de direction
- 9.1 Règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son Annexe I – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 (N° 03ter/2021)
- 9.2 Règlement sur le service des taxis de l'Association Sécurité Riviera (N° 06/2022)
- 9.3 Renouvellement de l'infrastructure Radio Polycom du CRI pour le service de Police Demande d'un crédit d'investissement de CHF 116'000.00 (N° 07/2022)
- 10. Communications du Comité de direction
- 10.1 Planning des séances pour l'année 2023 (No 06/2022) Journée de la législature du 09 septembre 2023
- 10.2 Étude de faisabilité de la Maison de la sécurité publique (communication orale)
- 10.3 Modifications des statuts de l'Association (communication orale)

- 11. Rapports des commissions
- 11.1 Rapport relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera (Préavis N° 03/2022) (Rapp. : Mme Anne Ducret, Présidente)
- 11.2 Rapport relatif au renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'ASR Demande d'un crédit d'investissement de CHF 198'654.00 (Préavis N° 04/2022) (Rapp. : Mme Laetitia Cocelli Sivis, Présidente)
- 11.3 Rapport relatif au renouvellement du registre des entreprises de l'ASR Demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 (Préavis N° 05/2022) (Rapp. : M. Yvan Kraehenbuehl, Président)
- 12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Yanick Hess (Montreux) ouvre la séance et salue la présence des membres du Comité de direction, de son directeur, du public, des représentants de l'ASR et de la presse. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions. Notre district est le fruit de neuf communes ; nous les représentons toutes, quelles que soient nos valeurs. Il rappelle quelques règles d'organisation.

En préambule, le Conseil intercommunal rend hommage à son collègue M. Jorge Maldonado (Vevey), décédé le 13 septembre dernier. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

### 1. APPEL

<u>Excusé(e)s</u>: Laura Ferilli (Blonay-St-Légier) - Magali Tarin (Blonay-St-Légier) - Christin Rütsche (Chardonne) - Jean-Pierre Schwab (La Tour-de-Peilz) - Tal Luder (Montreux) - Slavka Pampurik (Montreux) - Silvano Pozzi (Montreux) - Bernard Tschopp (Montreux) - Cédric Bussy (Vevey) - Yvan Luccarini (Vevey) - Guillaume Augnet (Veytaux)

<u>Absent(e)s</u> : Mathieu Balsiger (Blonay-St-Légier)

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier), président du Comité de direction, est excusé ; M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), vice-président, le remplace.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les modifications et ajouts suivants sont apportés :

- 3.1 Assermentation de Madame Caroline Genovese (Jongny) en remplacement de Madame Dominique Pittet, nommée en qualité de membre du Comité de direction, et de Monsieur Rodrigo Leal (Jongny) en remplacement de Monsieur Angelo De Quattro, démissionnaire
- 3.3 Assermentation de trois membres en remplacement de Messieurs Miguel Gambino, José Espinosa et Loris Berthier (La Tour-de-Peilz), démissionnaires
- 3.4 Assermentation de Monsieur Mathias Ekah (Montreux) en remplacement de Monsieur Romain Pilloud, démissionnaire
- 4. Élection d'un membre et de deux membres suppléants à la Commission de gestion pour la législature 2021-2026 en remplacement de Monsieur Angelo De Quattro (Jongny) et de Messieurs Laurent Paschoud (Corseaux) et Loris Berthier, démissionnaires

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

## 3. ASSERMENTATIONS

- 3.1 DE MADAME CAROLINE GENOVESE (JONGNY) EN REMPLACEMENT DE MADAME DOMINIQUE PITTET, NOMMÉE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, ET DE MONSIEUR RODRIGO LEAL (JONGNY) EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ANGELO DE QUATTRO, DÉMISSIONNAIRE
- 3.2 DE MADAME MURIEL HIGY-SCHMIDT (VEVEY) EN REMPLACEMENT DE MADAME CAROLINE GIGON, DÉMISSIONNAIRE
- 3.3 DE MESSIEURS HÉRACLÈS DELLAS, JEAN-ETIENNE HOLZEISEN ET DENIS CHAMPIER (LA TOUR-DE-PEILZ) EN REMPLACEMENT DE MESSIEURS MIGUEL GAMBINO, JOSÉ ESPINOSA ET LORIS BERTHIER, DÉMISSIONNAIRES
- 3.4 DE MONSIEUR MATHIAS EKAH (MONTREUX) EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ROMAIN PILLOUD, DÉMISSIONNAIRE

Selon la procédure réglementaire, M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mmes Caroline Genovese (Jongny) et Muriel Higy-Schmidt (Vevey), MM. Rodrigo Leal (Jongny), Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz), Jean-Etienne Holzeisen (La Tour-de-Peilz), Denis Champier (La Tour-de-Peilz) et Mathias Ekah (Montreux) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

## 4. ÉLECTION D'UN MEMBRE ET DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS À LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ANGELO DE QUATTRO (JONGNY) ET DE MESSIEURS LAURENT PASCHOUD (CORSEAUX) ET LORIS BERTHIER, DÉMISSIONNAIRES

La candidature de M. Rodrigo Leal (Jongny) est présentée comme membre, celles de Mme Corinne Borloz (Corseaux) et M. Denis Champier (La Tour-de-Peilz) comme membres suppléants.

Sans autre proposition et conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, M. Rodrigo Leal (Jongny) est nommé membre, Mme Corinne Borloz (Corseaux) et M. Denis Champier (La Tour-de-Peilz) membres suppléants à la commission de gestion pour la législature 2021-2026 de manière tacite et par acclamation.

## 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 02/2022 DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2022

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 02/2022 de la séance du 09 juin 2022 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Bureau s'est réuni le 13 septembre dernier. Afin de gagner en efficience, merci à toutes les personnes qui souhaitent déposer une interpellation, un postulat ou une motion de les communiquer par voie électronique à la secrétaire afin qu'ils puissent être intégrés à l'ordre du jour et que le Comité de direction puisse s'y préparer au mieux (cas d'urgence réservés). L'idée n'est pas de brider le droit d'initiative des conseillères et conseillers, une intervention pouvant être déposée avant le début de la séance ; c'est une question pratique, de bienséance et de respect vis-à-vis de l'assemblée.

La séance du mois de novembre se déroulera encore à Vevey ; en revanche, les trois premières de 2023 se tiendront à Montreux.

## 7. CORRESPONDANCE

Mis à part les nombreuses démissions du Conseil intercommunal ou de la commission de gestion, le Bureau n'a pas reçu de correspondance particulière.

## 8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

## 9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son Annexe I – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 (N° 03ter/2021)

M. Jacques Keller (Corsier) intervient au sujet de l'art. 23, qui concerne la fixation des tarifs des frais d'intervention, de la compétence du Conseil intercommunal. Pour sa part, il aurait plutôt vu cette tâche comme une activité opérationnelle ou administrative, donc sous la responsabilité de l'administration et pas du Conseil intercommunal. Quelle en est la raison ?

M. Jacques Marmier (Corseaux) remarque que le nouveau règlement parle du Conseil intercommunal de l'Association du SDIS Riviera. Il ne connaît pour sa part pas ce Conseil... À l'art. 26 (suspension et exclusion), quelle serait la voie de recours en cas d'opposition ?

M. le Président propose, d'entente avec le Comité de direction, que ces questions soient traitées lors de la séance de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Cédric Bussy (Vevey)

<u>Membres</u> : Lionel Winkler (Montreux) - Tal Luder (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) - Corinne Borloz (Corseaux) - Guillaume Augnet (Veytaux) - Gilbert Jaunin (Blonay-St-Légier) - Anne Ducret (Chardonne)

## 9.2 Règlement sur le service des taxis de l'Association Sécurité Riviera (N° 06/2022)

M. J. Keller (Corsier) remarque qu'à plusieurs reprises les termes « concession » et « autorisation d'entreprise » sont utilisés. Il se dit confus face à leur définition. De plus, est-ce que ce sont des autorisations personnelles ou pour des organisations ?

M. le Président propose, d'entente avec le Comité de direction, que ces questions soient traitées lors de la séance de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission élargie ainsi composée :

Présidence : Jacques Keller (Corsier)

- <u>Membres</u> : Laetitia Cocelli Šivis (Montreux) Mario Gori (Montreux) Béatrice Tisserand (Montreux) Cédric Bussy (Vevey) Muriel Higy-Schmidt (Vevey) Yvan Cornu (Vevey) Jean-Etienne Holzeisen (La Tour-de-Peilz) - Denis Champier (La Tour-de-Peilz) - Mathieu Balsiger (Blonay-St-Légier) - Philippe Verdan (Chardonne) - Alain Ciocca (Corseaux) -Rodrigo Leal (Jongny) - Alexandre Koschevnikov (Veytaux)
- 9.3 Renouvellement de l'infrastructure Radio Polycom du CRI pour le service de Police Demande d'un crédit d'investissement de CHF 116'000.00 (N° 07/2022)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

<u>Présidence</u> : Pascal Rossier (Montreux)

<u>Membres</u> : Tal Luder (Montreux) - Jacques Sauvonnet (Vevey) - Anna Iamartino (Vevey) - Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) - Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) - Corinne Borloz (Corseaux) - Christin Rütsche (Chardonne) - Damien Bourgeois (Corsier)

## 10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

## 10.1 Planning des séances pour l'année 2023 (N° 06/2022) Journée de la législature du 09 septembre 2023

M. le Président rend le Conseil attentif au fait qu'une cinquième séance a été ajoutée au mois de janvier. Il est possible qu'il y ait une collision de date avec le Conseil intercommunal du SIGE au mois d'avril. Contact sera pris avec leur président pour voir si un changement d'horaire est envisageable, tout en sachant que le SIGE siège à La Tour-de-Peilz et ASR à Montreux.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) remarque que la journée de la législature est prévue le samedi 9 septembre 2023, en espérant qu'elle puisse cette fois avoir lieu.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 10.2 Étude de faisabilité de la Maison de la sécurité publique (communication orale)

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) rappelle qu'en juin 2021, le Comité de direction avait informé le Conseil du début d'une étude de faisabilité concernant la future Maison de la sécurité. Un mandat a été confié à trois bureaux - Repetti (urbanisme), Transitec (mobilité) et Enoki (développement durable). Le Comité de direction est aujourd'hui en mesure de communiquer les conclusions de cette étude, en précisant qu'il a interagi régulièrement avec la commission de gestion pour l'informer du suivi de ce dossier. Un communiqué de presse, disponible à l'entrée de la salle, a été transmis aux médias.

M. Frédéric Pilloud, directeur, présente les conclusions de cette étude. Le document y relatif est joint en annexe au présent procès-verbal.

Plusieurs questions sont posées à la suite de cette présentation, notamment les mesures à prendre compte tenu de la vétusté des locaux actuels en attendant la réalisation de la Maison de la sécurité. Un bureau d'architectes a été contacté pour étudier quelles améliorations pourraient être apportées sur les sites actuels, de manière rationnelle et avec des coûts acceptables. Le bâtiment a changé de propriétaire et des discussions ont lieu avec le nouvel acquéreur. Le terrain qui pourrait recevoir la Maison de la sécurité de la commune de Montreux. Différents partenaires pourraient avoir un intérêt de collaboration étroite (ECA, police cantonale, ministère public). La consultation des voisins proches se fera dans un premier temps par le biais d'une démarche participative. Il pourrait y avoir des difficultés d'accès à la Maison de la sécurité compte tenu des activités sportives qui se déroulent à la Saussaz ; des possibilités de mutualisation avec les infrastructures environnantes sont envisagées.

M. le Président ajoute que la commission de gestion visitera la semaine prochaine l'ensemble des locaux de l'ASR afin que les représentants de chaque commune puissent prendre connaissance de la situation actuelle.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 10.3 Modifications des statuts de l'Association (communication orale)

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) indique que la révision des statuts de l'association a pour but de revoir les dispositions prévues en fonction de l'évolution de la société, des enjeux politico-économiques et du cadre juridique, mais aussi de créer les conditions nécessaires au développement harmonieux de l'association afin de pérenniser ce modèle de co-production de sécurité publique unique en Suisse. Les principaux changements envisagés toucheront l'art. 34 (clé de répartition), mais également le plafond d'endettement (art. 27) et la possibilité pour l'association de construire ses propres locaux (art. 28). Concernant le premier point et après deux ans de travaux et de multiples simulations, dont certaines ont été éliminées rapidement, nous devrions arriver à un consensus politique qui puisse convenir à toutes les communes membres. D'autres articles seront modifiés pour être adaptés à des législations supérieures ou à des modifications de forme. Les modifications découlant de la fusion de Blonay et St-Légier-La Chiésaz seront également intégrées. Enfin, la liste des prestations prévues dans les buts principaux et celle figurant dans les buts optionnels sera mise à jour. Une présentation des réflexions en cours est prévue lors d'une prochaine Conférence des syndics et une autre dans le cadre d'un forum des Municipalités dédié à notre association. Le Comité de direction ne manquera pas de revenir régulièrement sur ce dossier lors des prochaines séances du Conseil intercommunal.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

## 11. RAPPORTS DES COMMISSIONS

## 11.1 Rapport relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera (Préavis N° 03/2022) (Rapp. : Mme Anne Ducret, Présidente)

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'examen du budget 2023 (chapitre par chapitre, puis discussion générale).

Mme Anne Ducret (Chardonne), présidente de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

Le budget est examiné chapitre par chapitre. Aucun des postes ne fait l'objet d'une demande de parole. M. le Président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) revient sur la remarque formulée par la commission de gestion à l'avant-dernière page de son rapport concernant la forte augmentation des charges à répartir sur l'ensemble des communes membres de l'ASR (plus de 5,5 millions de francs entre le budget 2017 et celui qui nous intéresse aujourd'hui, soit environ 30% sur 5 ans). La bonne nouvelle, si l'on peut dire, est que si nous tenons compte de l'augmentation de la population sur la même période, l'augmentation n'est plus que de 27-28%. Il ne cache pas que ces chiffres l'ont fortement interpellé.

L'analyse du budget par la commission de gestion se fait lors de deux séances distinctes. La première permet aux commissaires d'établir une liste de questions à l'attention du Comité de direction, qui donne ses réponses lors de la 2<sup>ème</sup> séance. Lors de la première séance, une première question relative à cette forte augmentation a été soulevée par la commission, qui souhaitait connaître les pistes envisagées par le Comité de direction pour freiner les charges de l'ASR, voire les pistes éventuellement envisageables afin d'augmenter les revenus. Avant la 2<sup>ème</sup> séance, la commission a reçu par écrit les réponses du Comité de direction aux questions posées, sauf à cette première question, qui semble pourtant essentielle afin de garantir une maitrise des coûts pour l'ensemble des communes membres de l'association. Lors de la 2ème séance, il a été convenu que ce point méritait une analyse plus fine afin de pouvoir donner des réponses exhaustives. À la suite de l'envoi du rapport de la commission de gestion, le Directeur s'est engagé par écrit à donner plus de détails dès l'arrivée du nouveau responsable financier de l'ASR. L'ensemble des intervenants du Comité de direction ont répondu de manière professionnelle et complète à toutes les autres questions formulées par les différents commissaires, à l'entière satisfaction semble-t-il de tous les membres de la commission. Ces différents échanges lui font penser qu'il existe une excellente maitrise opérationnelle au quotidien, mais qu'en tant que Conseil intercommunal nous devons aider l'ASR à mieux maitriser ses coûts, sans bien entendu interférer dans la gestion, qui n'est de toute évidence pas de notre ressort.

En parallèle aux travaux effectués par le Comité de direction et la commission de gestion, la commission des finances de La Tour-de-Peilz a mis en évidence trois éléments dans son dernier rapport : 1. Les charges liées à l'association Sécurité Riviera continuent d'augmenter (CHF 4'131'000.-- contre CHF 3'441'600.-- au budget 2021, soit une augmentation de plus de 20%), poursuivant ainsi sur la voie des augmentations continues, comme cela a été le cas depuis la création de l'association. 2. La commission des finances avait déjà relevé cette problématique à plusieurs reprises, sans que cela soit suivi d'effet. Pour rappel, le montant ressortant des comptes 2015 était de CHF 2'628'344.61. C'est dire que,

depuis le début de la précédente législature, cette charge a augmenté de près de 57.3%, ce qui ne va pas sans poser de nombreuses questions. 3. Au vu de la croissance constante des coûts de l'ASR sans possibilité pour le Conseil communal de s'y opposer, la commission des finances boélande demande d'organiser au minimum une fois par année une séance commune COGEST/COFIN, sous l'égide du Bureau du Conseil, avec les délégués de la commune à l'ASR (y compris le municipal responsable), voire avec les présidents de groupe, en particulier avant l'approbation des comptes et du budget de l'ASR. Au nom de l'ensemble des délégués de La Tour-de-Peilz, il prie donc le Président de bien vouloir consulter le Conseil, au travers d'un vote, afin de décider s'il serait opportun de reporter l'approbation de ce préavis à la prochaine séance, comme l'autorise l'art. 81 RCI. Ce report serait une opportunité pour le Comité de direction de clarifier en toute transparence les raisons de cette constante croissance des coûts - et éventuellement revoir à la baisse le budget 2023 - et d'expliciter ce qu'il pense mettre en place afin d'éviter cette situation pour le futur. C'est aussi l'occasion pour l'ASR de définir une mission et des objectifs très clairs pour le nouveau responsable financier et de les partager avec le Conseil intercommunal. Ce report permettra aussi aux communes qui le souhaitent de partager le budget de l'ASR avec leurs commissions des finances respectives et ainsi se prononcer en toute connaissance de cause sur ce préavis. Il souhaite, dans le cas d'un report, que ces éléments soient mis à la disposition des conseillers intercommunaux avant la prochaine séance. Ce report évitera enfin un refus du budget tel que présenté actuellement par une très grande majorité des délégués de La Tour-de-Peilz. La clarification des raisons de cette constante augmentation évitera cette situation qui serait un précédent pour l'association intercommunale et laissera inévitablement des traces.

M. le Président rappelle que l'art. 95 RCI veut que le vote sur le budget intervienne avant le 30 septembre. Il se voit assez mal convoquer l'assemblée d'ici la semaine prochaine.

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) relève que l'art. 81 RCI permet de reporter le vote à la séance suivante, quel que soit le préavis.

M. le Président considère que la discussion ne peut pas avoir lieu sur un report du budget vu que celuici doit être voté avant le 30 septembre.

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) précise qu'il est possible de travailler sans budget pour autant que l'assemblée le décide.

Mme Suzanne Lauber Fürst (Montreux) estime qu'il est difficile pour les groupes de se déterminer sans qu'ils aient pu en discuter lors de leur séance préparatoire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le résultat du vote sur le report de la votation sur le budget est de 19 pour, 19 contre et 8 abstentions. Comme le prévoit le règlement du Conseil intercommunal, c'est au Président de trancher et celui-ci se prononce contre le report ; la proposition est donc refusée.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées par 27 oui, 4 non et 16 abstentions. Dès lors,

## Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

- Vu le préavis N° 03/2022 du Comité de direction du 12 mai 2022 sur le projet de budget 2023 de l'Association de communes Sécurité Riviera,
- Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 46'113'735	
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 22'138'108	
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 23'975'627	

- d'approuver le plan d'investissement pour l'année 2023 qui présente un montant de CHF 1'250'000.--.

M. Jacques Keller (Corsier) estime que la question posée par M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) est pertinente. Est-il possible d'avoir une réponse à ce sujet ?

M. le Président lit dans le rapport qu'une analyse sera présentée à la commission, qui restera attentive à ce que les charges restent supportables. Ce sera donc à la commission de gestion de voir si elle se satisfait ou non des réponses apportées par le Comité de direction.

# 11.2 Rapport relatif au renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 198'654.00 (Préavis N° 04/2022) (Rapp. : Mme Laetitia Cocelli Sivis, Présidente)

Mme Laetitia Cocelli Sivis (Montreux), présidente de la commission ad hoc, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (une abstention), comme suit :

## Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

- Vu le préavis N° 04/2022 du Comité de direction du 12 mai 2022 relatif au renouvellement de l'infrastructure téléphonique,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'autoriser le Comité de direction à acquérir un nouveau système de Téléphonie IP / Communication unifiée, selon descriptif figurant au préavis N° 04/2022 ;
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 198'654.00 au maximum ;
- 3. de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 4. d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cette acquisition.
- 11.3 Rapport relatif au renouvellement du registre des entreprises de l'ASR Demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 (Préavis N° 05/2022) (Rapp. : M. Yvan Kraehenbuehl, Président)

M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz), président de la commission ad hoc, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

## Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

- Vu le préavis N° 05/2022 du Comité de direction du 12 mai 2022 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 dédié au renouvellement du registre des entreprises de l'ASR,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder au remplacement de l'actuel registre des entreprises par la solution telle que décrite dans le préavis N° 05/2022 ;
- d'adjuger ce remplacement à la société Prime Technologies SA pour un montant de CHF 144'000.00 au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 20'000.00 sur le compte 608.3151.01 « entretien du matériel informatique du budget 2023 » ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cet investissement.

## 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) intervient au sujet des incendies de forêt que nous avons connus cet été. Certains cantons ont mis en place des formations en se calquant sur ce qui se fait au Tessin. Ce genre de formation est-il prévu chez nous également ?

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une question à laquelle le Comité de direction peut répondre tout de suite ou à la prochaine séance conformément au règlement du Conseil intercommunal, et qu'il n'y a pas de discussion sur l'objet.

M. Frédéric Pilloud répond que l'Établissement cantonal d'assurance coordonne la formation des sapeurs-pompiers et l'évolution de leurs équipements. Des formations sont et seront dispensées parce qu'effectivement on intervient de manière différente sur ce type de phénomène. L'État-major cantonal de conduite dresse un inventaire de l'évolution des risques de dangers naturels et, sur cette base-là, les différents services de secours sont appelés à se développer et à évoluer tant en matière de formation que d'équipement. En cas d'intérêt particulier face à cet aspect, il est tout à fait possible de contacter le SDIS.

Avant de clore la séance, M. le Président remercie la secrétaire, présente ce soir alors que c'est son anniversaire, et lui remet un magnifique bouquet de fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h55.

#### CONSEIL INTERCOMMUNAL DE

L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président Yanick **HESS** 



Carole **DIND** 

La Secrétaire

Annexes : Présentation étude de faisabilité Maison de la sécurité publique et communiqué de presse